



Le Bulletin

Mars 2014



Mot du président



Francophonie internationale au Nouveau-Brunswick :

Le programme croisé Nouveau-Brunswick-France prend du galon

▶▶▶ Détails



Congrès 2014 de la FNCSF :

Le conférencier-vedette sera
M. Benoît Pelletier

▶▶▶ Détails



Refonte du site Web de la FNCSF :

Le nouveau site sera prêt en mai

▶▶▶ Détails



L'École communautaire citoyenne 101 :

Un dépliant d'une page pour
répondre aux interrogations

▶▶▶ Détails



Le compte à rebours est parti :

Plus de 500 participants attendus, une trentaine d'ateliers offerts et une brochette d'invités de marque seront présents dont la ministre ontarienne de l'Éducation

▶▶▶ Détails



Cour suprême :

Le plus haut tribunal du pays entendra l'affaire de l'école élémentaire Rose-des-vents de la Colombie-Britannique

▶▶▶ Détails ▶▶▶



Directive B-18 en Ontario :

Radio-Canada et CBC recueillent le témoignage de la FNCSF qui s'oppose au partage des infrastructures scolaires

▶▶▶ Détails



Bilinguisme des magistrats à la Cour suprême :

La FNCSF presse ses membres d'appuyer le projet de loi C-208

→▶▶ Détails



Le postsecondaire en langue française:

Étude sur la fréquentation, l'offre et l'accès aux programmes attendue en mai

▶▶▶ Détails



Formation professionnelle :

Plus d'opportunités en français pour nos élèves de l'Ouest du pays

▶▶▶ Détails



Des commentaires? N'hésitez pas à nous joindre.

À noter au
calendrier





Mot du président

Au moment où le mois de mars tirait à sa fin, nous apprenions que le plus haut tribunal au pays acceptait la requête pour en appeler de l'association de parents de l'école élémentaire Rose-des-vents du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF CB). Ces parents, appuyés par le CSF CB, réclament depuis plusieurs années des installations de qualité équivalente à celles des écoles anglophones de la même zone scolaire.



La décision de la Cour suprême d'entendre cette cause envoie un message clair à tous ceux et celles qui pourraient douter du bien-fondé des revendications de ces parents...revendications qui font écho à d'autres récriminations semblables ailleurs au pays au sein de notre réseau de conseils scolaires de langue française. Rappelons notamment que le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique est actuellement devant les tribunaux en Colombie-Britannique dans une affaire qui porte sur les solutions qu'il faut mettre en œuvre dans cette province dans le domaine de l'éducation en langue française.

La Cour suprême est le dernier recours judiciaire au pays et n'entend une cause que lorsqu'il s'agit d'une affaire importante pour le public et est d'intérêt national. Ainsi, en choisissant d'entendre la cause de cette association de parents, elle indique clairement que son éclairage est nécessaire pour déterminer si les droits constitutionnels de ces parents, selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ont été enfreints. Ailleurs au pays soit aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Saskatchewan, nos conseils scolaires tentent également de faire valoir leurs droits de gestion scolaire tels qu'enchâssés dans la constitution canadienne. Pendant ce temps, en Ontario, l'inquiétude est vive relativement aux répercussions possibles de la directive B-18 du ministère de l'Éducation de cette province portant sur le partage des installations scolaires entre conseils de langue française et anglaise.

Nos conseils scolaires doivent sans cesse faire preuve de vigilance afin de ne pas voir leurs droits chèrement acquis remis en cause. La Cour suprême du Canada entendra l'appel portant sur l'école Rose-des-vents vraisemblablement l'hiver prochain et un jugement pourrait être rendu à l'été 2015. Entre-temps, la FNCSF poursuivra ses efforts pour mieux outiller ses membres afin qu'ils soient en mesure de sensibiliser et influencer les décideurs sur la question fondamentale des droits de gestion des conseils scolaires de langue française. À cet effet, la prochaine édition de notre congrès s'intitulera : *Provoquer sa chance : les avantages du démarchage pour les conseils scolaires*. Des conférenciers de marque seront sur place en octobre, à Niagara Falls, pour informer et répondre aux interrogations de nos membres sur ce thème et débattre des enjeux juridiques et constitutionnels touchant nos conseils scolaires. Ces sujets et bien d'autres d'intérêt sont abordés avec plus de détails dans ce numéro que je vous invite à lire attentivement.

Robert Maddix ←



Francophonie internationale au Nouveau-Brunswick :

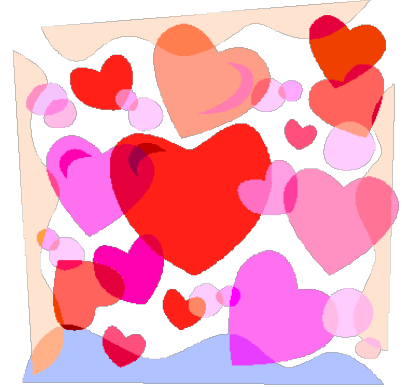
Le programme croisé Nouveau-Brunswick-France prend du galon

La rubrique « Coup de cœur » vise à mettre en lumière certaines initiatives ou réussites des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire.

À compter de septembre prochain, le programme croisé Nouveau-Brunswick-France sera également offert en 3^e année.

Le programme existe depuis trois ans et est présentement offert aux élèves de la maternelle à la 2^e année.

Né d'une collaboration entre le District scolaire francophone Sud et l'Académie de Rouen, le programme croisé permet à ces élèves de suivre un programme académique qui intègre des éléments du curriculum néobrunswickois et du curriculum français.



Chaque année depuis sa mise en place, le programme permet à des enseignantes et à des enseignants de la France de venir prendre la classe d'un enseignant ou d'une enseignante de l'Acadie et vice-versa, dans le cadre d'un échange dit « poste-à-poste ». L'année suivante, après toute une année scolaire passée en France, l'enseignante ou l'enseignant acadien revient à l'école Amirault et enseigne au programme croisé. Ces expériences permettent des échanges pédagogiques des plus enrichissants.

Cette année, Madame Luce Guignery participe au programme d'échange. « J'utilise notamment la poésie pour permettre aux élèves d'ici de découvrir toute la beauté de la langue française; d'enrichir leur vocabulaire et de livrer un texte avec plus d'assurance. Les résultats sont époustouflants », indique Madame Guignery. Son homologue acadienne Madame Lise Robichaud apporte des précisions. « Dans le curriculum régulier du Nouveau-Brunswick, on fait peu de place à l'utilisation de ce genre littéraire en 2^e année », indique-t-elle. « Ce partage de pratiques pédagogiques est l'un des grands avantages du programme croisé. Sans parler de la grande richesse au niveau de la construction identitaire de nos élèves », ajoute-t-elle.

« J'aime beaucoup le fait de travailler en équipe et le fait d'avoir du temps pour échanger avec mes collègues sur le plan des apprentissages. À mon avis, l'approche collaborative est gagnante tant pour le personnel enseignant que pour les élèves », ajoute Madame Guignery. « J'ai aussi appris à davantage laisser les élèves travailler en autonomie; à modéliser, puis à me retirer. Je veux certainement ramener cette façon de faire avec moi en France », indique-t-elle. « Bien sûr, je souhaite aussi faire connaître l'Acadie chez moi, puisque votre histoire est très peu connue là d'où je viens. »

Créée en 1964, l'Académie de Rouen est une circonscription éducative qui regroupe les ensembles scolaires de Haute-Normandie, de l'Eure et de la Seine-Maritime. Elle accueille dans ses établissements au-delà de 370 000 élèves et apprentis chaque année. ←



Congrès 2014 de la FNCSF :

Le conférencier vedette sera M. Benoît Pelletier

Les préparatifs pour l'édition 2014 du congrès annuel de la FNCSF vont bon train. Benoît Pelletier, spécialiste des questions constitutionnelles et président du Comité organisateur des Jeux de la francophonie canadienne 2014, sera notre conférencier vedette.

Conférencier international sur le droit constitutionnel, Monsieur Pelletier est un fin analyste des relations intergouvernementales. Il a été conseiller juridique au ministère de la Justice à Ottawa et enseigne actuellement le droit civil à l'Université d'Ottawa. Il cumule par ailleurs une importante expérience politique sur le terrain puisqu'il a occupé de 2003 à 2008 plusieurs fonctions ministérielles sous le cabinet du gouvernement québécois libéral de Jean Charest. Monsieur Pelletier a été notamment ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.



Rappelons que le congrès 2014 de la FNCSF s'intitule *Provoquer sa chance : les avantages du démarche pour les conseils scolaires*. Ce thème du lobbying fait écho à la première orientation du plan stratégique actuel de la FNCSF qui est de veiller aux intérêts de ses membres et des communautés francophones et acadiennes en influençant le pouvoir décisionnel en éducation.

Outre Monsieur Pelletier, nous sommes heureux de vous annoncer que d'autres conférenciers ont également confirmé leur présence. Ainsi, le député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst et vice-président du Comité parlementaire des langues officielles, Yvon Godin, sera des nôtres pour une autre année. Il participera, dans le cadre des activités précongrès, à une table ronde sur les mécanismes du démarchage (canaux officiels et officieux).

Par ailleurs, la sous-ministre adjointe à la division de l'éducation en langue française, de l'éducation autochtone et de la recherche au ministère de l'Éducation de l'Ontario, Madame Janine Griffore, a aussi accepté notre invitation. Elle fera partie d'un ensemble de panélistes qui traiteront le jeudi en après-midi lors des activités précongrès des politiques d'aménagement linguistique et culturel au pays, exemples de démarchage réussi.



La Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario voyait le jour il y a 10 ans, le Nouveau-Brunswick se dotait récemment d'une politique semblable alors que dans l'Ouest, nos élus scolaires sont à jeter les bases d'un cadre de référence s'inspirant de ces deux histoires à succès.



Enfin, maître Mark Power partagera, à nouveau, son expérience avec les congressistes, mais, cette fois, dans le cadre d'une table ronde sur la justice en français au pays. D'autres conférenciers sont à confirmer au cours des prochaines semaines.

Le programme détaillé du congrès ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles vers le mois de mai. Vous pouvez cependant consulter le site Web de la Fédération pour des renseignements préliminaires, notamment au sujet de l'hébergement et du transport. Veuillez noter qu'une page Web a été créée spécialement pour le congrès de la FNCSF avec **Niagara Airbus** qui offre un service de navette aller-retour de l'aéroport Toronto International (Pearson) à l'hôtel Marriott Gateway on the Falls avec un tarif préférentiel pour nos congressistes. Pour plus amples détails : <http://www.fnscf.ca/congres/> ←

Refonte du site Web de la FNCSF :

Le nouveau site sera prêt en mai

À compter de la fin de l'année scolaire, la FNCSF aura un nouveau site Web. Le site Web actuel, conçu il y a 7 ans, se devait d'être actualisé pour mieux répondre aux besoins des membres de la Fédération.



Ainsi, la refonte du site Web de la Fédération vise deux objectifs principaux soit renouveler la facture visuelle et réorganiser le contenu écrit pour faciliter la navigation et le repérage d'information. Le nouveau site Web se devra aussi d'être facilement accessible sur les plateformes mobiles, c'est-à-dire parfaitement adapté à tous les types d'écrans (ordinateurs, téléphones intelligents, tablettes, etc.). Par ailleurs, la FNCSF aura dorénavant la possibilité de pouvoir à sa guise ajouter et modifier tant le contenu visuel qu'écrit de son site Web sans être tributaire d'un fournisseur de services.

Parmi les nouveautés proposées, notons un diaporama d'images avec bande défilante en page d'accueil, l'accès en anglais à une partie du site Web, des capsules *Saviez-vous que* et une arborescence qui se veut conviviale avec quelques onglets principaux couvrant les principaux sujets d'intérêt pour les membres de la Fédération et le public en général.

Le lancement du nouveau site Web de la FNCSF se fera lors du congrès de la Fédération le 17 octobre prochain à Niagara Falls. ←



L'École communautaire citoyenne 101 :

Un dépliant d'une page pour répondre aux interrogations

En février dernier, une première rencontre avait lieu à Ottawa avec les responsables des communications de la douzaine d'organismes membres de la Table nationale sur l'éducation pour discuter des stratégies de communication sur l'École communautaire citoyenne et sur le Plan stratégique sur l'éducation en langue française.



Faute de temps, cette rencontre avait surtout porté sur la stratégie de communication de l'École communautaire citoyenne. Plusieurs participants ont reconnu que, pour eux, la notion de l'École communautaire citoyenne reste encore un concept abstrait. Ils ont souligné le besoin de développer un argumentaire pour mieux vulgariser ce concept auprès de leurs membres et ainsi obtenir un engagement ferme de leur organisme à promouvoir l'École communautaire citoyenne.



Ça ressemble à quoi l'École communautaire citoyenne?

Ce besoin fait d'ailleurs écho à l'un des objectifs de la stratégie de communication développée par le Comité de coordination du Comité tripartite qui comprend l'élaboration d'un argumentaire pour mieux mobiliser et convaincre l'ensemble des parties (acteurs des mondes communautaire et éducatif ainsi que le public) de la valeur ajoutée que représente l'École communautaire citoyenne pour la pérennité des communautés francophones et acadiennes au pays.

Un argumentaire a donc été développé et a été soumis aux membres de la Table nationale sur l'éducation qui en discuteront lors de leur prochaine rencontre, le 14 avril prochain.

L'argumentaire qui tient sur deux pages s'intitule *Donner des ailes à ma francophonie!* Il reprend les principes de l'École communautaire citoyenne de façon synthétisée. Il est présenté sous forme de questions-réponses dans un style simple près de l'oral avec des exemples de projets dont peuvent s'inspirer les communautés et les écoles. La brochure se veut plaisante à l'œil avec des images qui viennent renforcer le message. La brochure tente de répondre à six questions clés soient : La francophonie a-t-elle besoin d'un coup de pouce? Par où doit-on commencer? Comment s'y prendre? Comment mettre tout ça en pratique? Ça ressemble à quoi l'École communautaire citoyenne? Qu'a-t-on à y gagner?



Rappelons que la FNCSF obtenait récemment un appui financier de Patrimoine canadien pour mettre en œuvre les deux stratégies de communication (l'École communautaire citoyenne et le Plan stratégique sur l'éducation en langue française). La même démarche qui a permis de produire la brochure explicative sur l'ÉCC sera bientôt entamée pour le Plan stratégique sur l'éducation en langue française dont les piliers sont quatre domaines soit la petite enfance, la pédagogie/apprentissages, la construction identitaire et l'immigration. ←

Le compte à rebours est parti :

Plus de 500 participants attendus, une trentaine d'ateliers offerts et une brochette d'invités de marque seront présents dont la ministre ontarienne de l'Éducation



Du 10 au 12 avril prochain aura lieu à Ottawa, à l'hôtel Westin, le Grand rassemblement de l'éducation en français (GREF). Il s'agit de la troisième édition de cet événement biennal qui attire des centaines d'intervenants du monde de l'éducation en langue française d'un peu partout au pays. Le GREF 2014 traitera cette année de la francophonie comme levier ...



Parmi les conférenciers de marque, seront présents, notamment, la ministre de l'Éducation de l'Ontario, Liz Sandals, la chancelière de l'Université d'Ottawa, Michaëlle Jean, Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, François Boileau, commissaire aux services en français en Ontario, Madeleine Meilleur, procureure générale et ministre déléguée aux affaires francophones, Janine Griffore, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation de l'Ontario, Dominic Giroux, recteur de l'université Laurentienne à Sudbury ainsi que Denis Vaillancourt, président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

Par sa thématique, le GREF 2014 met en perspective les liens étroits qui existent entre la communauté franco-canadienne et ses institutions éducatives afin qu'ensemble elles participent à propulser la francophonie afin d'en faire ce levier puissant qui saura assurer la vitalité culturelle et économique du pays.

L'événement portera sur le rôle que doit jouer l'éducation en langue française dans la société, à l'ère du savoir, et sur les transformations requises pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat éducatif, culturel et communautaire. Il permettra également de traiter de la dimension citoyenne de l'éducation en langue française sur le plan des appuis permettant à la francophonie d'augmenter sa puissance en tant que force vive dans les sphères économique et politique, à l'échelle locale, nationale et internationale.



Le GREF est parrainé par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). Les participants pourront échanger en tout temps au sujet d'allocutions des dignitaires et relativement au contenu des trois tribunes (économique, politique et société du savoir) via Twitter. ←

Cour suprême du Canada :

Le plus haut tribunal du pays entendra l'affaire de l'école élémentaire Rose-des-vents de la Colombie-Britannique



La Cour suprême du Canada a annoncé, le 28 mars 2014, qu'elle entendra l'appel dans la cause de l'école Rose-des-vents du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique portant sur l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Ce dossier porte sur l'état de l'édifice accueillant la seule école élémentaire de langue française dans le secteur ouest de Vancouver. La cause oppose, d'une part, l'association des parents de cette école et le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique et, d'autre part, le ministère de l'Éducation de cette province.

Le juge de première instance avait déclaré que l'éducation offerte dans ce secteur n'est pas de qualité véritablement égale à celle offerte dans les nombreuses écoles de langue anglaise, notamment en raison du nombre d'élèves très élevé fréquentant l'école de langue française et l'énorme secteur de fréquentation qu'elle dessert.



La Cour d'appel avait annulé cette déclaration, notamment pour des raisons procédurales.

La Cour suprême du Canada entendra l'appel vraisemblablement l'hiver prochain et un jugement pourrait être rendu à l'été 2015.

Entre-temps, toujours en Colombie-Britannique, le procès opposant notamment le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à la province se poursuit. Cette cause porte entre autres sur les solutions qu'il faut mettre en œuvre dans cette province dans le domaine de l'éducation en langue française. Rappelons que le directeur général de la FNCSF, Roger Paul, témoignera à la fin mai dans le cadre de ce procès.

(suite de l'article sur l'autre page)



Vous trouverez ci-dessous l'article de La Presse Canadienne paru récemment dans des quotidiens au pays, dont Le Droit et Le Devoir sur la décision de la Cour suprême d'entendre l'appel de l'école Rose-des-vents :

La Cour suprême du Canada entendra la cause de l'association de parents d'une école francophone de la Colombie-Britannique qui juge que leur droit constitutionnel à l'instruction dans la langue de la minorité n'est pas respecté.

Les parents des élèves de l'école Rose-des-vents, seule école primaire francophone à l'ouest de la rue Main à Vancouver, réclament depuis plusieurs années des installations de qualité équivalente à celles des écoles anglophones de la même zone scolaire.

Selon les parents, l'école qui accueille 350 élèves est surpeuplée et moins facilement accessible que les écoles de la majorité anglophone de la région. De plus, ils jugent ses installations de piètre qualité. L'école primaire est située à proximité d'une école secondaire, également francophone, avec qui elle partage des installations.

Un mois après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique eut donné raison aux parents en octobre 2012, en mentionnant que leur droit garanti par l'article 23 de la Charte des droits et libertés était enfreint, la province a porté la décision en appel, affirmant que la décision du juge était mal fondée, car elle était basée sur des données incomplètes. ←

Directive B-18 en Ontario :

Radio-Canada et CBC recueillent le témoignage de la FNCSF qui s'oppose au partage des infrastructures scolaires

Pendant trois jours soit du 25 mars au 27 mars dernier, Radio-Canada en partenariat avec son réseau anglais a diffusé une série de reportages télé, radio et sur le Web portant sur la directive B-18 du ministère ontarien de l'Éducation.

Les reportages ont été diffusés sur le réseau national de la Société d'État avec une couverture plus marquée en Ontario, en particulier dans le Nord, le Sud et le Sud-Ouest de la province.



(suite de l'article sur l'autre page)



Selon la directive B-18, les projets d'immobilisation des conseils scolaires qui visent un partage des établissements entre conseils scolaires publics, catholiques, anglophones et francophones seront considérés en priorité par la province pour l'octroi de financement.

Cette directive crée beaucoup de remous au sein des conseils scolaires tant de langue française que de langue anglaise.

Le débat sur le sujet était inévitable et fait de plus en plus couler d'encre. La FNCSF a donc choisi de ne pas être en reste et a présenté les inquiétudes que ressentent les conseils de langue française en contexte minoritaire tant en Ontario que dans le reste de la francophonie canadienne relativement à cette directive.

Radio-Canada et CBC ont recueilli les positions des principaux acteurs dans ce dossier pour ensuite présenter par le biais de citations l'argument de base de personnes interviewées.

« Nous sommes en francophonie ontarienne, en francophonie au niveau pancanadien, à l'extérieur du Québec, assez fragilisé », affirmait le directeur général de la FNCSF, Roger Paul.



Cette position a été reprise en anglais « The push for partnerships also faces resistance from a group that represents French school boards. The executive director of the Fédération nationale des conseils scolaires francophones said sharing space would threaten the ability of French schools to protect the minority language and culture. « We sent a letter to the Education Minister Liz Sandals explaining our position », Roger Paul said. « We are not in agreement with shared facilities between Francophones and Anglophones. I don't think that it would help us to attain our mandate, to fulfill our mandate. I think it would increase the assimilation rate. »

Pour en savoir davantage sur le débat, voici les hyperliens des reportages :

Lundi 24 mars :

<http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2014/03/24/003-ecoles-depeuplees-millions-partenariats.shtml>

Mardi 25 mars : (position de la FNCSF)

<http://ici.radio-canada.ca/regions/ontario/2014/03/25/001-ecoles-partenariats-fermetures-analyse.shtml>

L'heure du monde :

<http://rc.ca/1p5Cc9C>





Bilinguisme des magistrats à la Cour suprême :

La FNCSF presse ses membres d'appuyer la pétition en faveur du projet de loi C-208

Pour une troisième fois, Yvon Godin député néo-démocrate d'Acadie-Bathurst, revient à la charge avec le projet de loi C-208 qui vise à faire de la compréhension des deux langues officielles une condition essentielle pour être nommé juge à la Cour suprême du Canada.

Ce projet de loi avait été adopté par la Chambre des communes en 2010, mais les sénateurs conservateurs ont utilisé leur majorité au Sénat pour y faire barrage jusqu'au déclenchement des élections de mars 2011.



Récemment, la FNCSF a fait circuler auprès de ses membres la pétition initiée par le Nouveau parti démocratique en guise d'appui au projet de loi du député Godin. Il est toujours possible d'y ajouter votre nom. Voici le lien : <http://petition.npd.ca/bilinguisme-des-juges-de-la-cour-supreme>

Signalons que l'enjeu de la justice en français demeure un sujet brûlant d'actualité pour le FNCSF et ses membres.

À cet effet, nous vous invitons à lire l'article de Denis Lord de Francopresse paru le 28 mars dernier sur la révision en appel du procès opposant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dont voici un extrait :



« Me Lepage (qui représente la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest) s'est d'ailleurs insurgé contre l'unilinguisme des deux juges. L'avocat des francophones a dû ralentir le rythme de son exposé afin de laisser le temps à l'interprète de faire son travail, ce qui l'a, dit-il, désavantagé, par rapport à Me Faille qui a plaidé en anglais. De plus, déplore Me Lepage, le traducteur n'était pas spécialisé en droit. Et pour ne rien aider, le procès a commencé avec 90 minutes de retard en raison de problèmes avec le système de sonorisation servant à l'interprétation. « Je ne blâme personne, a ajouté Me Lepage, mais c'est une vraie farce. » L'avocat a rappelé que lors des audiences de 2010, une journée complète avait été perdue pour installer un système de sonorisation adéquat pour l'interprétation. »

<http://francopresse.ca/index.cfm?voir=article&id=68512§eur>





Le postsecondaire en langue française :

Étude sur la fréquentation, l'offre et l'accès aux programmes attendue en mai

La FNCSF, l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUF) et le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC), veulent dresser un portrait du degré d'accès et de transition des étudiants du palier secondaire francophone ou d'immersion vers les institutions postsecondaires offrant des programmes d'études en français.



Ces trois partenaires de la Table nationale sur l'éducation souhaitent conjuguer leurs efforts pour contribuer à la promotion, l'expansion, la qualité et le rayonnement d'un continuum de l'éducation en langue française en situation minoritaire au Canada. Avant de mettre en place des initiatives de cet ordre, ces partenaires veulent mieux connaître certains aspects de la situation de l'éducation postsecondaire en français en procédant à une analyse portant sur la transition ainsi que sur la fréquentation, l'offre et l'accès aux programmes en langue française.

L'étude devra traiter entre autres des pratiques réussies pouvant être reproduites ou adaptées dans d'autres régions, les démarches ou ententes existantes qui facilitent la transition de l'école secondaire de langue française ou d'immersion vers les institutions postsecondaires offrant des programmes d'études de langue française, etc.

L'offre et l'accès à des programmes de formation postsecondaire en français sont déterminants pour faire en sorte que les élèves issus de nos écoles de langue française puissent poursuivre leur scolarité en français. Il s'agit d'un enjeu qui touche les 9 provinces et 3 territoires au pays. Pour ne citer qu'un exemple, le Commissariat aux services en français de l'Ontario dénonçait déjà en 2012 la situation dans son rapport d'enquête intitulé *L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : pas d'avenir sans accès.* ←



Formation professionnelle :

Plus d'opportunités en français pour nos élèves de l'Ouest du pays

Des représentants de trois conseils scolaires de langue française de l'Alberta soit le Conseil scolaire du Nord-Ouest, le Conseil scolaire du Centre-Nord et le Conseil scolaire FrancoSud, ont participé les 20 et 21 mars dernier à un voyage d'études au Québec portant sur les études en formation professionnelle.



L'activité visait à présenter à ces conseils scolaires la formation professionnelle du Québec et surtout de faire valoir les nombreux avantages qu'offrent les centres de formation pour les élèves canadiens francophones.

L'activité était organisée par Éducation internationale, une coopérative sans but lucratif de services de développement et d'échanges en éducation.

Grâce à Éducation internationale, les commissions scolaires et les organismes du milieu de l'éducation du Québec se sont dotés d'un guichet unique pour ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international et pour aider leurs élèves à devenir des citoyens du monde.

Éducation internationale regroupe la majorité des commissions scolaires francophones et anglophones du Québec, plusieurs organismes et associations fournissant des services aux commissions scolaires ainsi que des cégeps, des instituts et des collèges privés.

Dans le cadre de son service clé en main *Québec métiers d'avenir*, qui vise à recruter des élèves internationaux pour les centres de formation professionnelle dans les programmes où une baisse de clientèle est observée, Éducation internationale travaille à élargir cette offre aux élèves francophones des autres provinces canadiennes.

En effet, Éducation internationale a développé un partenariat avec le Centre de la Francophonie des Amériques et la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour débiter cette promotion dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Dans le cadre de ce voyage d'études au Québec, les représentants de l'Ouest ont visité le Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, le Centre de formation professionnelle Fierbourg de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, ainsi que le Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer de la Commission scolaire de la Capitale, afin de se faire une idée de la formation dont pourraient bénéficier leurs élèves, qui seraient répartis dans les différentes régions du Québec.

Les représentants des conseils scolaires francophones de l'Alberta ont été à même d'apprécier la qualité et la pertinence de la formation offerte. Ils ont également confirmé que des finissants de leurs écoles ne maîtrisant



que le français n'avaient pas accès à de la formation professionnelle ou technique en Alberta. Ces Canadiens francophones se retrouvent donc dans une impasse professionnelle. Ainsi, l'opportunité que ces jeunes viennent poursuivre leurs études au Québec répond à un réel besoin! Les représentants des conseils scolaires de l'Alberta évaluent qu'environ 5 à 15 élèves pourraient se prévaloir de ces études annuellement lorsque l'offre sera connue davantage.

Compte tenu du grand intérêt des conseils scolaires de l'Alberta pour le projet *Québec métiers d'avenir*, Éducation internationale compte développer davantage ses liens avec les conseils scolaires francophones des autres provinces canadiennes, afin de pouvoir faire bénéficier de la formation professionnelle québécoise un nombre encore plus important de jeunes Canadiens.





À noter au calendrier ...

Quoi : Rencontre du Comité de travail sur la petite enfance
Lieu : Ottawa
Quand : 3 avril 2014

Quoi : Rencontre du comité organisateur du GREF 2014
Lieu : Ottawa
Quand : 4 mars 2014

Quoi : Rencontre du Comité de travail sur l'immigration
Lieu : Audioconférence
Quand : 8 avril 2014

Quoi : Rencontre du Comité de travail sur la pédagogie/apprentissages
Lieu : Ottawa
Quand : 9 avril 2014

Quoi : AGA et comité exécutif du RNDGÉ ainsi que remise du Prix Edgar-Gallant 2014
Lieu : Ottawa
Quand : 10 avril 2014

Quoi : 16^e congrès de l'AFOCSC <http://www.afocsc.org/assemblee-generale-annuelle/xvie-congres-et-assemblee-generale-annuelle/>
Lieu : Ottawa
Quand : 11-13 avril 2014

Quoi : Rencontre des membres de la Table nationale sur l'éducation
Lieu : Ottawa
Quand : 14 avril 2014

Quoi : Rencontre du Comité de coordination du Comité tripartite
Lieu : Ottawa
Quand : 15 avril 2014

Quoi : Rencontre du CA de la Fondation Éduquer en français <http://fondationeduquerenfrancais.ca/>
Lieu : Montréal
Quand : 30 avril 2014

Quoi : Rencontre bisannuelle du Comité tripartite
Lieu : Montréal
Quand : 30 avril et 1^{er} mai 2014

Quoi : Rencontre du CA de la FNCSF
Lieu : Montréal
Quand : 2-3 mai 2014

